



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
9 août 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013
9-13 septembre 2013, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013
(3-14 juin 2013, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	3
II. Déclaration de l'Administratrice et projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.	3
III. Engagements de financement.	8
IV. Rapport sur le développement humain.	9
V. Arrangements de programmation.	9
VI. Évaluation	10
VII. Programmes de pays et questions connexes	13
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	13
IX. Volontaires des Nations Unies	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	16
X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif	16
XI. Engagements de financement pour le FNUAP	19
XII. Programmes de pays et questions connexes	20
XIII. Évaluation	21



	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	22
XIV.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel	22
	<i>Débat commun</i>	23
XV.	Audit et contrôles internes	23
XVI.	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	26
XVII.	Visites sur le terrain	27
XVIII.	Questions diverses	28

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2013 du Conseil d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (OPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 14 juin 2013.
2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2013 (DP/2013/L.2) ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/9).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013 sont consignées dans le document DP/2013/39 (<http://www.undp.org/execbrd>).
4. Par sa décision 2013/26, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses futures sessions en 2013 :

Deuxième session ordinaire de 2013 : 9-13 septembre 2013.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

5. Dans son allocution d'ouverture au Conseil d'administration, l'Administratrice, soulignant qu'il est nécessaire que le PNUD s'adapte à un monde en évolution rapide, a noté que la conjoncture en matière de développement était passionnante et mobilisatrice. À ce propos, elle a évoqué l'orientation importante que constituaient le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle a également décrit brièvement l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'évolution du programme pour l'après-2015 et la manière dont ils sont pris en compte dans le projet de plan.
6. L'Administratrice a présenté un tableau d'ensemble des résultats essentiels de 2012 dans le contexte de l'examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique pour 2008-2013 et relevé particulièrement les succès dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la prévention des crises et du redressement, de l'environnement et de l'énergie. S'agissant de l'efficacité institutionnelle au cours des cinq dernières années, elle a constaté des améliorations en matière de recrutement, de transparence, de respect du principe de responsabilité ainsi que dans les mécanismes de planification interne. En outre, elle a évoqué les conclusions de l'évaluation indépendante du plan stratégique.
7. Présentant le projet de plan stratégique, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration et la communauté des États Membres au sens large de leur participation active et constructive au processus de rédaction. Elle a souligné les principaux objectifs du plan, évoquant la vision, les résultats escomptés, les domaines d'activité, les partenariats, les mesures de transformation institutionnelle ainsi que le projet connexe de couplage des résultats et des ressources. Elle a souligné les domaines d'activité sur lesquels le nouveau plan

serait centré, aux fins de son adoption finale à la deuxième session ordinaire de 2013.

8. En ce qui concerne le financement, l'Administratrice a remercié les donateurs du PNUD qui avaient maintenu leurs contributions, en dépit de problèmes budgétaires et autres. Elle a rappelé la nécessité de disposer d'une masse critique et prévisible de ressources de base et d'améliorer les autres ressources. Elle a indiqué où en étaient la divulgation des rapports d'audit et les autres initiatives de transparence et de respect du principe de responsabilité. Pour conclure, elle a évoqué la détresse qui demeurait le lot de la population de la République arabe syrienne et annoncé le rôle que jouerait le PNUD dans un appel en faveur d'une intervention plus générale face à la situation, concernant entre autres un appui aux pays voisins touchés.

9. La Conseillère principale responsable du Groupe de la stratégie et du changement a décrit les principales modifications du projet de plan, à savoir : a) un ciblage plus poussé, avec une vision unique de l'élimination de la pauvreté et de la réduction de l'inégalité et de l'exclusion; b) la diminution du nombre des résultats escomptés, ramenés de 25 à 7; c) une définition plus précise des objectifs au niveau des pays, quatre résultats au maximum étant retenus par programme de pays. Les États Membres avaient fait connaître, entre autres, leur souhait : a) que la vision stratégique soit précisée; b) qu'une plus large place soit faite à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et que ces formes de coopération soient systématiques; c) que des relations soient établies entre le projet de plan et les documents des Nations Unies et les accords internationaux; d) que soit exposés plus clairement les domaines et l'ampleur des activités, en particulier en matière de transformation structurelle; e) que des références plus précises soient faites à la création d'emplois et aux moyens d'existence; f) qu'une distinction plus nette soit établie entre les catastrophes et les conflits et qu'une plus large place soit faite à la prévention des conflits; g) que les résultats hérités du précédent plan soient utilisés aux fins de l'établissement de rapports, à part des sept groupes de résultats en matière de développement du projet de plan. La Conseillère spéciale a annoncé que le prochain projet de plan serait prêt fin juin, après quoi des consultations seraient organisées et le texte définitif du projet, ainsi que le couplage des résultats et des ressources et le cadre intégré seraient présentés au Conseil d'administration avant la deuxième session ordinaire de 2013.

10. Dans leurs observations générales, les délégations se sont félicitées de la reconduction de l'Administratrice pour un deuxième mandat, soulignant les progrès qu'elle avait réalisés au cours des dernières années en transformant le PNUD en une organisation plus stratégique, axée sur les résultats, transparente et respectueuse du principe de responsabilité. S'agissant du rapport annuel, elles ont demandé que les futurs rapports soient plus analytiques et exposent plus en détail les résultats, préconisé le renforcement de l'efficacité institutionnelle et noté que l'apprentissage était la clé de la transformation du Programme. Elles ont sollicité davantage de renseignements sur les résultats du plan d'activité pour 2012 et sur les priorités annuelles du Programme ainsi que sur les plans d'application du principe de la responsabilité sectorielle à la fourniture de services d'appui mondiaux et régionaux. Quelques délégations ont demandé des explications au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection auxquelles il n'avait toujours pas été donné suite.

11. Les délégations se sont déclarées préoccupées par le déclin continu des ressources ordinaires et le fait qu'on compte excessivement sur les autres ressources qui sont préaffectées et dont l'utilisation est restreinte. Dans ce contexte, elles ont demandé davantage d'informations sur les efforts et les stratégies d'appel de fonds, dans l'éventualité où les contributions aux ressources de base seraient insuffisantes. Elles ont invité les États Membres à augmenter les ressources de base et à faire en sorte que les autres ressources puissent être utilisées avec davantage de souplesse.

12. S'agissant du projet de plan, les délégations ont félicité le PNUD du processus de consultation participatif et transparent. Elles ont noté avec satisfaction la définition plus précise de la vision stratégique ainsi que la structure et le cadre des sept groupes de résultats en matière de développement et des trois domaines d'activité. Dans le même temps, elles ont suggéré que les résultats escomptés étaient peut-être trop ambitieux, compte tenu des niveaux estimatifs de financement et ont demandé que le PNUD axe davantage son activité sur les priorités essentielles, compte tenu des perspectives de financement et de son rôle spécifique, recense les activités à abandonner et établisse une division précise du travail avec les partenaires de développement, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable et de croissance verte. Les délégations ont émis des doutes quant aux résultats hérités du précédent plan et aux résultats nationaux spécifiques, ce qui risquait, à leur sens, d'affaiblir la portée des sept groupes de résultats en matière de développement inclus dans le projet de plan.

13. Les délégations ont souligné la nécessité de préciser davantage le couplage entre les résultats et les ressources et d'établir un budget intégré qui relierait les ressources de base et les autres ressources aux résultats escomptés. Remarquant que les trois domaines d'intervention étaient très vastes, elles ont souligné que l'évaluation en cours était critique pour garantir que l'action du PNUD vise à obtenir des résultats spécifiques. À ce propos, elles ont insisté sur la valeur d'un bureau de l'évaluation renforcé, de l'emploi d'indicateurs, de données de référence, d'objectifs d'étape et de cibles aux niveaux des produits, des résultats et des incidences et sur celle d'une indication des risques et des défis. Elles ont également demandé une élaboration plus poussée des théories du changement, constatant que certaines évoquaient le rôle du PNUD mais devraient comporter des renseignements plus concrets et axés sur les résultats concernant la contribution du PNUD aux résultats. Quelques délégations ont demandé des renseignements à jour sur l'harmonisation de la terminologie employée dans les fonds et programmes à propos de la conception d'un modèle de résultats, ainsi que sur les efforts déployés conjointement par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue de renforcer les relations entre les ressources et résultats.

14. Les délégations ont souligné qu'il importait d'employer avec prudence dans le nouveau plan une terminologie qui n'avait pas été approuvée par des instances intergouvernementales et dont on ne saurait considérer qu'il avait été décidé de l'adopter dans le système des Nations Unies pour le développement.

15. Les délégations ont souligné qu'il convenait d'harmoniser le plan avec les mandats intergouvernementaux pertinents. Elles ont insisté sur le fait que l'examen quadriennal complet était le fondement du nouveau plan, en particulier en ce qui concerne sa conception participative de l'élimination de la pauvreté, les obligations assorties de délais, les directives relatives à la mise en œuvre et le partage des

pratiques optimales. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, les délégations ont suggéré que l'examen à mi-parcours du nouveau plan serait l'occasion toute trouvée d'examiner la stratégie de base du PNUD dans ce domaine. Dans le même temps, elles ont souligné la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici 2015, notamment en mettant à profit les enseignements tirés, en particulier en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et en les intégrant dans le nouveau plan. En outre, elles ont escompté que le PNUD tire parti des documents relatifs à l'économie verte et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

16. Les délégations ont fait des observations générales tendant à ce que le PNUD se penche notamment sur les questions ci-après et à ce que celles-ci soient prises en compte dans les résultats escomptés et dans les domaines d'activité énoncés dans le plan : a) coopération Sud-Sud et égalité des sexes, ces deux secteurs devant avoir davantage d'importance et être intégrés systématiquement; b) définition des femmes en tant que maîtresses de leur destin; c) avantages comparatifs de la gouvernance démocratique, en particulier dans des milieux fragiles et en situation d'après-conflit; d) renforcement des capacités nationales en vue d'atténuer et de gérer les conflits et les causes profondes de la violence; e) élargissement de la présence du PNUD dans les pays sujets aux conflits et aux catastrophes naturelles; f) droits de l'homme; g) développement participatif tenant compte du handicap, aux niveaux régional, national et sous-national; h) collaboration du PNUD avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en particulier en matière de protection des droits des minorités sexuelles. Les délégations ont également invité le PNUD à définir une stratégie de partenariats qui ne se borne pas aux programmes d'aide traditionnels mais fasse une plus large place à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'à la collaboration avec les institutions financières, en particulier en ce qui concerne les États fragiles et la démarginalisation des femmes.

17. S'agissant des dispositions du projet de plan relatives à l'élimination de la pauvreté, les délégations ont insisté pour qu'une plus large place soit faite aux relations entre la pauvreté et l'environnement, à la transformation économique grâce à la création d'emplois, aux nouvelles technologies, aux microfinancements à l'intention des pauvres et pour que le PNUD prête une attention particulière à la transformation structurelle et à la cadence du changement en Afrique. Elles ont demandé instamment de renforcer les mécanismes relatifs au développement durable et à l'affectation des ressources vers les pays à revenu intermédiaire, où vivent la majorité des pauvres. Dans ce contexte, elles ont demandé d'examiner de nouveaux arrangements concernant la présence physique du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur, soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération trilatérale avec le PNUD aux fins du partage des connaissances et du renforcement des capacités.

18. Les délégations ont fait ressortir la nécessité d'accords de collaboration entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, portant notamment sur une division précise des responsabilités et des tâches, notamment en matière d'établissement des rapports, réaffirmé le mandat du Bureau en ce qui concerne le monde entier et l'ensemble du système des Nations Unies et demandé que l'approche opérationnelle du PNUD en matière de coopération Sud-Sud soit fondée sur les conclusions des évaluations. Elles ont déclaré que ces arrangements

devraient faire l'objet d'une décision du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de l'Assemblée générale des Nations Unies.

19. Les délégations ont souligné que le PNUD devait diffuser une culture d'apprentissage et intégrer les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation dans le nouveau plan. Les enseignements devaient être appliqués de manière plus transparente et des incitations concrètes devaient être offertes aux fonctionnaires afin qu'ils effectuent les modifications voulues et qu'ils soient récompensés pour leurs innovations, toutes ces activités étant considérées comme essentielles. Les délégations ont instamment demandé que les évaluations fassent une plus large place aux analyses et aux prévisions et que l'administration réagisse avec plus de rapidité et de souplesse aux conclusions des évaluations

20. Les délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait en priorité améliorer les résultats au niveau des pays et se concentrer sur les activités susceptibles d'avoir le plus de retombées sur le développement. Elles ont demandé instamment que les activités répondent à la demande et soient fondées sur les priorités et la maîtrise nationale et que des projets de renforcement des capacités soient conçus avec efficacité et dûment intégrés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les descriptifs de programme de pays et les plans d'action.

21. Le PNUD a été instamment prié de renforcer l'initiative « Unis dans l'action » afin d'obtenir des résultats plus tangibles à un meilleur coût. Dans ce contexte, les délégations ont suggéré que les domaines ci-après pourraient faire l'objet d'une coordination interinstitutions et être retenus pour suivre l'application des conclusions de l'examen quadriennal complet : a) recensement d'indicateurs et de problèmes transversaux communs et gérables; b) division précise des tâches et des mandats, y compris en matière de résolution pacifique des conflits; c) promotion de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et des procédures opérationnelles permanentes et passage du stade de l'analyse à celui de la mise en œuvre. Soulignant la nécessité de doter les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de pouvoirs accrus, les délégations ont souligné que le PNUD, en sa qualité d'administrateur du mécanisme des coordonnateurs résidents, devrait aborder la question de son conflit d'intérêt dans ce domaine, en définissant précisément son mandat dans le nouveau plan, afin de pouvoir mieux exécuter son mandat avec autorité et intégrité.

22. L'Administratrice s'est félicitée des débats instructifs et des réactions positives à l'élaboration du nouveau plan. Un certain nombre d'observations formulées lors des consultations avaient déjà été prises en compte, les autres étant examinées attentivement. Le nouveau plan serait harmonisé avec les conclusions de l'examen quadriennal complet et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans la limite du mandat du PNUD et compte tenu du programme de développement pour l'après-2015, en cours d'élaboration. Soulignant les relations entre la dégradation de l'environnement et l'élimination de la pauvreté, elle a rappelé que le PNUD était l'institution spécialisée des Nations Unies qui réalisait le plus de programmes relatifs à l'environnement et à l'énergie. Le PNUD accorderait davantage d'importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, à ses relations avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, aux enseignements tirés et aux recommandations issues des évaluations ainsi qu'aux partenariats et à son rôle de coordination. Pour conclure, l'Administratrice a souligné que le Conseil d'administration constituait un

importante jalon sur la voie de l'adoption du nouveau plan, du cadre intégré de résultats et de ressources et du budget intégré et escompté collaborer avec les États Membres pour atteindre cet objectif.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/11 : « Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur : exécution et résultats obtenus pendant la période 2008-2012 » ainsi que la décision 2013/12 « Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 ».

III. Engagements de financement

24. L'Administratrice associée a présenté ce point en décrivant les mesures prises par le PNUD pour faire face à la diminution régulière des ressources ordinaires et donner suite aux conclusions de l'examen quadriennal complet relatives à l'examen et à la mise en œuvre du nouveau plan. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13).

25. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution de 13,2 % des contributions de 2012 aux ressources ordinaires par rapport à l'objectif retenu, par la baisse du montant total des ressources et par le fait que le Programme compte excessivement sur un petit nombre de donateurs qui fournissent près de 85 % des ressources ordinaires. Elles ont demandé instamment au PNUD d'éviter d'employer les ressources de base pour financer des activités qui devraient l'être par les autres ressources. Étant donné que, dans la conjoncture économique, il était difficile à certains États Membres de justifier le maintien des ressources de base à un niveau élevé, les délégations ont souligné l'importance d'un nouveau plan bien défini comportant une stratégie de mobilisation des ressources qui refléterait les sources diverses de financement et un cadre solide de résultats qui démontrerait la contribution du PNUD et expliciterait intégralement les résultats et l'efficacité des activités.

26. Réaffirmant l'appel lancé par l'Assemblée générale à l'issue de l'examen quadriennal complet, tendant à ce que les États Membres autorisent une utilisation souple des contributions aux autres ressources, harmonisent l'affectation des autres ressources avec les priorités stratégiques des pays de programmes et avec celles du PNUD et augmentent leurs contributions aux ressources de base, les délégations ont demandé instamment que les donateurs traditionnels et les nouveaux venus partagent davantage la charge financière et insisté pour que des progrès soient réalisés dans la définition de la notion de masse critique de ressources ordinaires, avec les autres fonds et programmes. Dans le même temps, elles ont souligné que les pays de programme avaient augmenté leurs contributions aux ressources de base et leur appui aux initiatives et programmes de coopération Sud-Sud réalisés sur leurs territoires, notamment sous forme de contributions en nature telles que la fourniture de locaux à usage de bureaux à titre gracieux.

27. L'Administratrice associée a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a décrit les mesures prises pour adapter le PNUD à sa mission dans le cadre du prochain plan et évoqué les améliorations en matière de gestion axée sur les résultats et d'établissement de rapports, de collaboration avec les gouvernements des pays de programme et les consultations avec les États Membres.

Elle a souligné les efforts visant à accroître les incidences de l'action du PNUD, notamment en ce qui concerne la possibilité de reproduire les projets ou de les élargir et a souligné l'importance des changements positifs pour tous. Elle a constaté que le budget intégré devrait prendre en compte divers types de contribution aux ressources ordinaires et aux autres ressources et de la solution consistant à recouvrer les coûts et que le recouvrement des coûts pourrait être une solution. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a exposé les mesures nécessaires pour constituer de nouveaux partenariats et rappelé qu'un financement prévisible était nécessaire pour que le PNUD et ses partenaires entreprennent graduellement les activités définies à l'issue de l'examen quadriennal complet.

28. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/13 « État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà ».

IV. Rapport sur le développement humain

29. Comme suite à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives à ce rapport.

30. Les délégations se sont déclarées préoccupées par l'emploi de concepts concernant le Sud et la souveraineté nationale dans le Rapport 2013 sur le développement humain et ont souligné qu'il fallait mettre en évidence les succès de développement dans le Sud afin de pouvoir les reproduire et d'apprécier la participation accrue du Sud dans les institutions économiques mondiales. Elles ont réaffirmé qu'il convenait d'éviter d'employer les mêmes normes pour analyser la coopération Sud-Sud et les relations Nord-Sud et de considérer que la coopération Sud-Sud remplace la coopération Nord-Sud. Les délégations ont demandé instamment qu'à l'occasion des rapports futurs, des consultations plus larges soient tenues avec les États Membres représentés à New York et que le rôle du PNUD en matière de promotion de concepts politiques dans le Rapport sur le développement humain soit défini plus précisément.

31. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées sur les préparatifs et les consultations relatifs au Rapport sur le développement humain.

V. Arrangements de programmation

32. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté ce point. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier a décrit la suite donnée à la décision 2013/4 du Conseil d'administration relative aux arrangements du PNUD en matière de programmation (([DP/2013/37](#))).

33. Quelques délégations ont souligné que l'appui du PNUD devrait être stratégique et permettre de démultiplier les ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en faisant appel à des tiers, tels que les banques régionales et multilatérales, la coopération triangulaire et les fonds orientés vers le développement. Elles ont insisté sur le fait que le programme Economistes et les services d'appui au développement devraient être centrés sur les interventions

stratégiques, l'assistance technique traditionnelle étant dispensée au niveau du programme de pays. Cela s'appliquait également au Bureau des études sur le développement, dans le contexte du programme mondial. Les délégations ont demandé quel était le montant du projet de budget du FENU, sur quelle base il avait été établi, les incidences sur les ressources de base ainsi que les critères de calcul du budget précédent.

34. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a réaffirmé que les contributions au FENU permettraient d'intégrer davantage les activités et d'optimiser le mandat du FENU et que le PNUD continuerait d'établir, en collaboration avec le FENU, des projections relatives à la mobilisation des ressources. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier a exposé les prochaines mesures qui seraient prises pour arrêter la version définitive du projet de budget du FENU afin qu'il soit présenté au Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire. Évoquant les critères d'affectation de crédits budgétaires au FENU, il s'est déclaré prêt à accueillir les suggestions d'États Membres quant à la fixation d'un montant approprié.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/18 : « Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration concernant les arrangements de programmation du PNUD ».

VI. Évaluation

36. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2013/16). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté la réponse de l'administration.

37. Les délégations ont réaffirmé que l'évaluation était critique pour les résultats et pour la confiance des parties prenantes envers l'activité du PNUD et ont encouragé le PNUD à promouvoir une culture d'évaluation, y compris grâce au cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau plan. Elles ont également souligné que le nouveau plan devrait comporter son propre plan d'évaluation. Elles ont suggéré que les futurs rapports sur l'évaluation contiennent une analyse cumulative des conclusions et des recommandations issues des évaluations et des enseignements primordiaux.

38. Les délégations se sont déclarées préoccupées par le nombre élevé des évaluations décentralisées dont la qualité continuait à laisser à désirer, par le faible taux de participation des hauts responsables des opérations sur le terrain au cours de formation à l'évaluation en ligne, par le petit nombre des évaluations sur la prévention des crises et le relèvement et ont rappelé la nécessité de mieux prendre en compte les conclusions de l'évaluation dans le nouveau plan. Elles ont demandé si les États Membres pouvaient accéder à la base de données du Programme concernant les appréciations des résultats et les conclusions issues des évaluations des projets.

39. Les délégations ont souligné qu'il fallait disposer de suffisamment de ressources financières et humaines pour s'acquitter de la fonction d'évaluation, soulignant la faiblesse des ressources allouées et le déclin de la capacité de suivi et d'évaluation au niveau des pays. Elles ont demandé comment le PNUD envisageait

d'atteindre son objectif tendant à porter à 100 % le taux de conformité au plan d'évaluation dans tous les services chargés des programmes.

40. Les délégations ont demandé instamment que soient renforcés l'appui aux capacités d'évaluation nationales ainsi que la coordination avec les organismes des Nations Unies, en particulier dans le domaine des évaluations conjointes au niveau des bureaux de pays et que des rapports soient établis sur ces efforts. Elles ont demandé qu'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes soit intégrée dans toutes les évaluations indépendantes et dans les rapports sur l'action du PNUD.

41. Les délégations ont encouragé le PNUD à partager ses mécanismes de formation à l'évaluation. À propos de la participation du Bureau de l'évaluation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, elles ont demandé des renseignements sur les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités d'évaluation, d'élaboration de normes communes et de révision du mandat et des méthodes de travail du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en 2013.

42. L'Administratrice assistants et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a exposé les initiatives en cours en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats et la culture de l'évaluation au PNUD, réaffirmant la volonté de mettre à profit les conclusions et les enseignements des évaluations au stade de la prise de décisions, en particulier au niveau des pays. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a décrit les activités du PNUD en tant que Coprésident du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, donné des précisions sur l'égalité des sexes en matière d'évaluation et sur les mesures à prendre pour donner suite aux conclusions de l'examen par les pairs récemment organisé par le Bureau de l'évaluation; il est convenu de débattre des résultats de cet examen avec le Conseil d'administration lors d'une réunion informelle. Il a souligné que l'optique du nouveau plan, qui privilégie les résultats, facilitera son évaluation pendant et après sa mise en œuvre.

43. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les rapports relatifs aux huit évaluations indépendantes ci-après : évaluation du quatrième programme mondial, 2009-2013 (DP/2013/19); évaluation du programme régional pour l'Afrique (DP/2013/21); évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/2013/23); évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/2013/27); évaluation du programme régional pour les États arabes (DP/2013/25); évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2013/29); évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (2008-2011) (DP/2013/31) et évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 (DP/2013/17). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté la réponse de l'administration.

44. Les délégations auraient souhaité que toutes ces évaluations comportent une analyse plus détaillée des structures et ressources actuelles et des incidences potentielles de la diminution du financement des ressources de base; elles se sont demandé si l'équilibre entre l'investissement des ressources et la structure des centres régionaux était judicieux et dans quelles circonstances les résultats pâtiraient de la diminution des ressources. Elles ont également sollicité des précisions quant aux mesures envisagées et aux délais spécifiques dans lesquels l'administration reprendrait aux évaluations des programmes régionaux.

45. Les délégations ont estimé qu'il apparaissait que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au PNUD se bornaient à parer au plus pressé et étaient fragmentées et circonstanciées. Elles ont souligné qu'il faudrait, entre autres : a) fournir un encadrement accru aux niveaux régional et national; b) élaborer une stratégie globale du PNUD en matière de coopération Sud-Sud pour guider l'intégration dans tous les programmes; c) améliorer la cohésion de l'équipe de direction du PNUD; et d) prendre en compte les recommandations de l'évaluation dans le nouveau plan. Elles ont demandé que le PNUD applique d'urgence les recommandations de l'évaluation et du Corps commun d'inspection tendant à élaborer des arrangements de collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui pourraient notamment prendre la forme de directives opérationnelles et de mécanismes d'appui à la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et national ainsi que de structures hiérarchiques et de responsabilités bien définies.

46. Les délégations ont remarqué qu'il fallait en priorité améliorer les résultats administratifs et ceux des opérations au niveau des pays pour résoudre le problème que constituent les projets de faible ampleur sans incidences plus générales ou sans lien avec les processus politiques nationaux. À cet égard, elles ont souhaité que soient établies des stratégies explicites de mise en œuvre, comportant des directives à l'intention des responsables et un système qui permettrait au personnel de direction de vérifier l'état d'avancement des projets et de faire des ajustements pour surmonter les problèmes. Elles ont souligné la nécessité d'une harmonisation accrue entre programmes des bureaux de pays, demandes nationales et résultats stratégiques au niveau du Programme et suggéré qu'un examen des ressources financières et humaines au niveau national porte notamment sur la définition précise des fonctions. Elles ont demandé que les programmes régionaux soient intégrés dans les cadres de résultats au niveau des pays et souligné le rôle fondamental des programmes mondiaux et régionaux en matière d'appui aux bureaux de pays.

47. En ce qui concerne les programmes mondiaux et régionaux, les délégations ont constaté avec préoccupation que les services consultatifs mondiaux tendent à remplacer les effectifs des bureaux de pays. Elles se sont félicitées de l'élaboration d'une stratégie institutionnelle pour orienter les services consultatifs et ont demandé que le PNUD procède à une répartition rationnelle des ressources en matière de services consultatifs aux niveaux national, régional et mondial et qu'une nette distinction soit établie entre les fonctions d'ordre politique et les compétences consultatives ou techniques. Elles ont souligné la nécessité d'une coordination entre programmes mondiaux et régionaux pour éviter les doubles emplois et renforcer les synergies.

48. Au sujet de l'élaboration de nouveaux programmes régionaux et de leur inclusion dans le nouveau plan, les délégations ont demandé d'intensifier la coopération avec les États Membres des diverses régions en matière de définition des priorités et des activités, de mobilisation adéquate des ressources et s'agissant des problèmes transfrontaliers et nationaux. Elles ont fait valoir que les nouveaux programmes mondiaux et régionaux devraient être harmonisés avec le nouveau plan.

49. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et le Directeur du Bureau de l'évaluation ont réaffirmé qu'il était important de tirer des enseignements des évaluations et de maintenir un franc dialogue avec le Conseil d'administration.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/15 : Évaluation du PNUD.

VII. Programmes de pays et questions connexes

51. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport sur le programme mondial 2009-2013 : Performances et résultats (DP/2013/14) ainsi que le rapport sur la prolongation des programmes de pays (DP/2013/15). Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des précisions sur les programmes concernant leurs régions respectives.

52. Les délégations, sollicitant des analyses plus poussées dans les rapports, comme par exemple une récapitulation des conclusions sur les incidences, ont demandé que le prochain programme mondial comporte un cadre de résultats solide, harmonisé avec le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau plan. Elles ont invité instamment le Programme à renforcer les services consultatifs politiques et techniques et à créer des incitations aux fins de la réforme et de l'appui aux équipes de pays des Nations Unies participant à l'initiative « Unis dans l'action ».

53. Le Conseil d'administration a examiné dix projets de programmes de pays concernant, pour la région Afrique, le Bénin, le Burundi, la République du Congo, le Niger, le Nigéria, le Rwanda et le Togo, pour la région Asie et Pacifique, le Bhoutan, pour la région États arabes, l'Égypte et pour la région Amérique latine et Caraïbes, Cuba.

54. Le projet de programme commun de pays pour le Rwanda et le projet de programme de pays de l'Égypte ont été approuvés, à titre exceptionnel. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'une année pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya et le Venezuela. Il a approuvé la deuxième prolongation d'une année des programmes de la Guinée-Bissau et du Mali et la prolongation exceptionnelle d'une troisième année des programmes de Madagascar, de la Tunisie et du Paraguay; il a également approuvé la prolongation de deux ans du programme de la Côte d'Ivoire et celle de deux ans et demi du programme du Soudan du Sud.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/14 : Rapport sur le programme mondial pour la période 2009-2013 et pris note des projets de programme de pays.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

56. L'Administratrice associée a introduit ce point en évoquant l'inclusion du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le nouveau plan stratégique du PNUD et le renforcement des relations entre ces deux organismes, notamment grâce au mandat financier spécifique du Fonds. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies a exposé les résultats obtenus par le Fonds en 2012 et fait état des consultations avec les parties prenantes relatives au scénario envisageables quant à l'avenir du Fonds. Il a souligné les résultats remarquables en matière de programmation, y compris l'élaboration de nouveaux instruments de financement

aux fins du développement des finances locales, l'expansion des programmes thématiques mondiaux relatifs à l'inclusion financière et les progrès réalisés en matière de partenariats et d'activités promotionnelles. Il a exposé les principaux résultats des consultations tenues avec les parties prenantes, qui ont réaffirmé la valeur du Fonds dans les mécanismes actuels d'aide et recensé des possibilités conformes au mandat du Fonds. Décrivant la méthode qu'il est proposé de suivre pour élaborer le projet de plan stratégique du FENU pour 21014-2017, il a noté qu'on se fonderait sur la version définitive du plan stratégique du PNUD. Le Secrétaire exécutif a remercié la direction du PNUD, les donateurs des secteurs public et privé de leur coopération avec le FENU ainsi que le personnel du FENU de son dévouement inlassable.

57. Les délégations, conscientes du succès avec lequel le FENU avait mobilisé l'appui financier du secteur privé, ont considéré la croissance générale des recettes et de l'exécution comme un témoignage de confiance envers les programmes du FENU. Dans le même temps, elles se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre entre les contributions aux ressources ordinaires et les autres contributions. Elles ont souligné que le FENU était tributaire d'un trop petit nombre de donateurs s'agissant des ressources de base et qu'il était difficile d'atteindre une masse critique de financement de base. Dans ce contexte, elles ont appelé l'attention sur l'affaiblissement potentiel de la démultiplication des ressources du FENU et de la programmation dans les pays les moins avancés, alors qu'il faudrait intensifier les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

58. Les délégations ont encouragé vivement les États Membres et les autres contributeurs à augmenter leurs contributions aux ressources de base et rappelé qu'à l'issue des consultations tenues avec les parties prenantes, il était apparu que les ressources de base devraient augmenter chaque année au moins de 10 millions de dollars si l'on voulait éviter de se trouver en difficulté. Elles ont souligné la nécessité d'une politique de recouvrement réaliste et souple en ce qui concerne les contributions du secteur privé, soulignant que tous les projets doivent financer leurs dépenses d'administration.

59. Les délégations ont considéré critique l'appui aux futurs entrepreneurs des pays les moins avancés. Elles ont encouragé l'intensification du partenariat avec des organismes de développement tels que la Banque mondiale et avec le secteur privé, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation à l'intention des investisseurs. Un certain nombre de délégations ont demandé que le FENU accroisse son appui aux pays les moins avancés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, des nouvelles technologies et de l'investissement public.

60. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations de leurs observations, soulignant qu'elles s'inscrivaient dans la lignée de celles formulées pendant les consultations des parties prenantes et a souhaité que se multiplient les échanges d'informations, les conseils et les contributions. Il a réaffirmé sa confiance dans la poursuite de l'approche multipartite, en particulier à l'occasion de l'élaboration du projet de cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2014-2017. Il a remercié les donateurs de leur appui indéfectible. L'Administratrice associée du PNUD a ajouté que, dans le cadre du nouveau plan stratégique du PNUD, on s'employait à mettre en place un axe programmatique conjoint et cohérent avec le FENU.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/16 : Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds.

IX. Volontaires des Nations Unies

62. L'Administrateur associé, présentant ce point, a constaté que l'évolution des Volontaires des Nations Unies était riche d'enseignements pour déterminer la voie à suivre et a remercié le programme des Volontaires des Nations Unies et le personnel de leurs contributions au PNUD et au système des Nations Unies. Le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction des VNU depuis le commencement (DP/2013/33). Il a décrit l'histoire des VNU depuis leur origine et l'évolution de leur mandat. Il a souligné que le rapport avait largement contribué à l'élaboration du premier cadre stratégique des VNU (2014-2017), qui sera clair, répondra à des objectifs précis, comportera une planification ciblée, garantira la transparence et la responsabilité des résultats et sera harmonisé avec le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

63. Les délégations se sont félicitées de ce que le programme des Volontaires des Nations Unies, jadis peu enclin à l'initiative, soit devenu un chef de file mondial en matière de bénévolat au service de la paix et du développement durable, appuyant une large gamme d'activités des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix. Elles ont incité le PNUD à continuer à associer VNU à la planification et à la prise de décisions programmatiques et opérationnelles, dans le contexte plus large du développement. Elles ont souligné que les activités devraient correspondre aux besoins effectifs des communautés et permettre d'accroître la motivation, l'initiative et les compétences des bénévoles. Les délégations ont encouragé la participation des VNU aux discussions sur le programme pour l'après-2015, l'intensification de leur action dans le Sud et la mise en œuvre des enseignements tirés de cette expérience.

64. Les délégations ont espéré que le premier cadre stratégique du programme des VNU marquerait un jalon dans l'évolution de l'organisation. Elles ont mis l'accent sur les domaines ci-après : a) contrôle et capacité d'évaluation adéquats et mise à profit des enseignements; b) extension des partenariats aux partenaires non traditionnels; c) harmonisation avec le cycle de planification des autres fonds et programmes. Il était particulièrement important que le nouveau cadre s'accompagne d'une matrice résultats et ressources énonçant des objectifs et des indicateurs réalistes, pour démontrer les incidences de l'action des VNU et son efficacité structurelle et pour faire rapport sur les résultats. Elles ont souligné que les cibles du programme devraient décrire les incidences souhaitées et non pas seulement des produits.

65. Les délégations ont invité les VNU à mettre davantage l'accent sur les programmes destinés aux jeunes bénévoles, dans l'optique du programme quinquennal d'action du Secrétaire général. Elles ont rappelé que les programmes de bénévoles en milieu universitaire avaient été couronnés de succès et qu'il avait été fait appel à des bénévoles à l'occasion de réunions telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans le cadre de la coopération

trilatérale et ont invité à reproduire de telles initiatives. Elles ont demandé aux États Membres de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU destiné aux jeunes volontaires, entre autres.

66. Les délégations, préoccupées par l'augmentation marginale du nombre des femmes parmi les Volontaires, ont souligné l'importance de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le nouveau cadre stratégique et de l'adoption de stratégies afin de combler l'écart entre les sexes dans les organisations qui déploient des Volontaires des Nations Unies, en particulier dans les missions de maintien de la paix. Elles ont demandé des informations sur l'avenir des Volontaires des Nations Unies, une fois leurs missions achevées.

67. Le Coordonnateur exécutif a remercié les délégations de leurs orientations et de l'esprit positif avec lequel elles avaient abordé le rapport et l'élaboration du cadre stratégique. Il a réaffirmé la volonté de centrer l'attention sur les incidences souhaitées dans l'évaluation des résultats de l'activité des Volontaires des Nations Unies. Il a évoqué la collaboration avec les économies émergentes du Sud, les programmes axés sur la jeunesse, les débats relatifs au programme de développement pour l'après-2015 et les bénévoles dans les programmes universitaires. Pour conclure, il a souligné que l'on considérerait de plus en plus le bénévolat comme un « bien public mondial ». L'Administrateur associé a souligné l'attachement à la culture du bénévolat, l'importance qu'a l'évaluation des incidences des activités des bénévoles et a souhaité poursuivre le dialogue avec les États Membres sur l'équilibre entre les sexes.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/17 : Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions du programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement.

Débat consacré au FNUAP

X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif

69. Dans sa déclaration (disponible sur <http://unfpa.org/public/site/global/home/exbrd/pid/12130>), le Directeur exécutif a évoqué les progrès et les réalisations en 2012, les défis pour l'avenir et les efforts déployés par le FNUAP pour créer une organisation dont l'action ait plus d'incidences et qui respecte davantage le principe de responsabilité. Vingt ans après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la communauté mondiale a affirmé que la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation étaient essentiels au développement durable. Il a constaté que l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, mené sous la conduite du FNUAP, offrait l'occasion de contribuer à l'élaboration des futures politiques de la population et du développement aux niveaux national, régional et mondial. La consultation mondiale visait à la fois à faire progresser le programme de la CIPD et à garantir sa pleine intégration dans le programme de développement mondial pour l'après-2015. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur appui et des orientations qu'ils avaient présentées pour aider le FNUAP à atteindre les résultats souhaités. Il a examiné plus particulièrement trois domaines : les résultats du programme; la création d'une organisation plus responsable et

l'établissement de relations entre les ressources et les résultats. Il a mis en relief les activités promotionnelles du FNUAP, qui ont aidé à replacer la planification de la famille au premier plan de la scène internationale, notant que la possibilité pour les femmes de choisir d'avoir des enfants et de n'être pas seulement le jouet du hasard transformait les vies, les communautés et les pays. Il a appelé l'attention sur la diminution sensible de la mortalité maternelle dans de nombreux pays, tout en notant que les progrès avaient été inégaux et que l'Afrique subsaharienne continuait à enregistrer des taux élevés de mortalité maternelle. La stratégie humanitaire révisée et les procédures opérationnelles permanentes permettaient au FNUAP d'intervenir avec plus d'efficacité et d'efficacités en cas d'urgence. Constatant les progrès notables en matière de gestion financière, il a noté que l'audit du FNUAP n'était assorti d'aucune réserve.

70. Le Directeur exécutif a décrit les initiatives visant à améliorer les activités du FNUAP, à adopter des innovations et à suivre l'évolution du développement mondial. Le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, « œil de la cible », mettait les femmes, les adolescents et les jeunes au cœur même de l'activité du FNUAP. Le FNUAP établira une programmation fondée sur les droits de l'homme pour améliorer la vie des personnes. Le Fonds œuvrera inlassablement pour réduire les besoins non satisfaits en matière de contraception, faire reculer la mortalité maternelle, mettre fin à la transmission du VIH, promouvoir des soins de santé maternelle de qualité, promouvoir la santé procréative et sexuelle des jeunes, militer en faveur des droits liés à la procréation et contribuer à la diminution de la violence sexiste. L'élaboration du prochain plan stratégique pour 2014-2017 et du budget intégré pour 2014-2017 qui l'accompagne, avait bien progressé. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur collaboration à ce processus et de leurs observations extrêmement utiles. Il a axé son intervention entre autres sur l'appui à la coopération Sud-Sud, la réponse aux besoins des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, la lutte contre la fistule obstétricale et le plan d'action interne du FNUAP visant à mettre en œuvre la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Il s'est félicité de ce que le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ait prêté de l'attention aux jeunes, à l'égalité des sexes ainsi qu'à la santé procréative et reproductive en tant qu'élément essentiel du développement durable.

71. Les délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif pour sa déclaration complète et ses qualités d'animateur. Elles ont félicité le FNUAP pour le rôle de chef de file qu'il avait assumé à l'échelon mondial en aidant les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD, à réaliser l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et à élaborer Planification de la famille 2020, en particulier en ce qui concerne la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation. Elles se sont prononcées en faveur de l'inclusion des questions relatives à la population dans le programme de développement pour l'après-2015. Elles ont rappelé que le Groupe de personnalités de haut niveau avait mis l'accent sur la démarginalisation des femmes et des filles, notamment sur la cible visant à assurer la santé procréative et sexuelle et l'exercice des droits liés à la procréation. Les délégations ont apprécié les activités promotionnelles mondiales du FNUAP et ses contributions en matière de prévention des mutilations génitales féminines et de lutte contre le VIH et la fistule obstétricale. Elles se sont déclarées préoccupées par le fait que les progrès

concernant l'objectif 5 du Millénaire pour le développement n'aient pas été suffisamment rapides. Constatant avec satisfaction la solidité financière du FNUAP, elles se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires (ressources de base) et les autres ressources. Elles ont invité le FNUAP à diversifier ses sources de financement.

72. La nécessité de renforcer l'appui du FNUAP aux pays les moins avancés et d'assurer la durabilité des résultats du programme a été soulignée par quelques délégations. Certaines d'entre elles ont souligné la nécessité d'accroître la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elles se sont félicitées des contributions du Fonds à la cohésion à l'échelle du système et à l'initiative « Unis dans l'action ». La volonté du FNUAP de renforcer son activité humanitaire a été saluée.

73. Soulignant les progrès réalisés en Afrique en matière de réduction des taux de mortalité infantile et maternelle et du taux de prévalence du VIH, le groupe des États d'Afrique a exprimé sa satisfaction au Directeur exécutif et remercié le FNUAP de son appui. Rendant hommage au FNUAP pour sa politique d'apprentissage permanent, le groupe a souligné qu'il fallait mettre à profit les enseignements tirés des évaluations et que les ressources destinées à la programmation ne devraient pas pâtir de l'affectation de ressources à l'évaluation.

74. Les délégations se sont félicitées de l'esprit participatif et de la transparence dont le Fonds avait fait preuve dans l'élaboration du nouveau plan stratégique 2014-2017 et dans la définition plus précise des grands axes du plan. Elles ont souligné qu'il était important de respecter les principes de la maîtrise et de la direction nationale. Elles ont salué l'action menée par le FNUAP pour améliorer la corrélation entre la stratégie et le cadre de résultats du nouveau plan stratégique et escompté recevoir une indication précise des changements pour chaque résultat, y compris une analyse des risques et la valeur ajoutée par les divers types de partenariat. Elles ont été satisfaites de l'orientation stratégique précise énoncée dans « l'œil de la cible ». Elles ont souligné que le nouveau plan stratégique doit tenir pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet. Elles ont insisté sur la nécessité de renforcer la programmation conjointe et les partenariats facteurs de synergie avec les institutions spécialisées et le secteur privé.

75. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné la nécessité d'une poursuite de la présence du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire et déclaré que la volonté du FNUAP de maintenir des ressources humaines, techniques et financières dans leur région devrait être reflétée dans le nouveau plan stratégique. Ils ont demandé des renseignements sur les incidences du nouveau mode de fonctionnement du FNUAP sur les pays de programmes. Ils ont constaté que la migration internationale et le vieillissement correspondaient au « cœur de la cible » du plan stratégique mais n'étaient pas mentionnés dans le projet de plan stratégique.

76. Quelques délégations, notant l'amélioration de la gestion interne du FNUAP et la qualité et l'efficacité des programmes, ont constaté avec satisfaction que l'audit ne comportait pas de réserves. Elles ont espéré que le FNUAP établirait une analyse des incidences de son nouveau mode de fonctionnement et mécanisme d'affectation de ressources aux pays de programme pour permettre aux États Membres de comprendre les incidences du nouveau plan stratégique. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par des problèmes et des risques concernant le

programme mondial et régional et ont fait valoir qu'un contrôle renforcé du Conseil d'administration était nécessaire.

77. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui. Constatant que le FNUAP se trouvait à un tournant, il a souligné qu'il comptait sur l'appui des États Membres pour promouvoir le programme de la CIPD, axé sur les personnes, dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné la nécessité de renforcer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire. Il a remercié le Conseil d'administration pour ses commentaires utiles concernant l'élaboration du plan stratégique 2014-2017, constatant que le FNUAP collaborerait avec les États Membres au sujet du mécanisme d'affectation des ressources et de la mise en œuvre graduelle du plan d'action. Le FNUAP s'employait à résoudre les problèmes soulevés à propos du programme mondial et régional, dont la gouvernance avait été améliorée. Le Directeur exécutif a assuré le Conseil que le FNUAP s'emploierait à renforcer le respect du principe de responsabilité. Il a remercié les membres du Conseil de leur participation à l'élaboration du budget intégré pour 2014-2017. Il a souligné l'attachement du FNUAP aux pays les moins avancés. Il a également affirmé l'attachement du Fonds à une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. Il a garanti au Conseil que le Fonds demeurerait déterminé à œuvrer dans des domaines tels que les interventions humanitaires, l'égalité des sexes, la violence sexiste, les personnes handicapées et la coopération Sud-Sud. Il a su gré au Conseil d'avoir pris note du rôle de chef de file joué par le FNUAP dans l'initiative « Unis dans l'action » et des efforts déployés par le Fonds pour mettre en œuvre les conclusions de l'examen quadriennal complet. Il a constaté que le FNUAP collaborait avec les États Membres à divers niveaux et apprécié leurs interactions, conseils et appui. Pour terminer, il a remercié le Président, les États Membres et ses collègues du FNUAP.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/19 : Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013.

XI. Engagements de financement pour le FNUAP

79. La Directrice de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà (DP/FPA/2013/4). Elle a communiqué des données financières actualisées, notant que la projection générale des recettes au titre des contributions pour 2013 (ressources ordinaires et cofinancement) s'établissait à 986 millions de dollars (dont 470 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources de base et 516 millions de dollars au titre du cofinancement). Fournissant des détails supplémentaires sur les ressources de base et le cofinancement, elle a souligné les efforts déployés par le FNUAP pour diversifier et élargir sa base de donateurs.

80. L'unique délégation qui a pris la parole a constaté avec satisfaction que les recettes totales du Fonds avaient atteint leur niveau record. Elle s'est toutefois déclarée préoccupée par le déséquilibre croissant entre les ressources de base et le cofinancement et a invité les États Membres à contribuer aux ressources de base du FNUAP. La délégation chinoise a annoncé qu'en 2013, le Gouvernement chinois

verserait une contribution de 1,2 million de dollars au budget ordinaire du FNUAP (soit une augmentation de 150 000 dollars par rapport à sa contribution de 2012).

81. Le Directeur exécutif a remercié la Chine et tous les États Membres de leurs contributions. Il a noté que le FNUAP était entièrement tributaire de contributions volontaires. Il a promis au Conseil d'administration que le FNUAP emploierait les ressources de manière responsable. Il a remercié le chef du Service de la mobilisation des ressources et ses collaborateurs pour leurs efforts de mobilisation des ressources. La Directrice de la Division de l'information et des relations extérieures a remercié tous les donateurs de leur appui technique, politique et financier.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/20 : Rapport sur les contributions des États Membres et autres au FNUAP et projection de recettes pour 2013 et au-delà.

XII. Programmes de pays et questions connexes

83. La Directrice exécutive adjointe (programme) a présenté, à titre d'introduction, un panorama des projets de descriptif de programme pour le Bénin, le Congo, Cuba, l'Égypte, le Niger, le Nigéria et le Togo, les projets de descriptif de programme commun pour le Bhoutan et le Rwanda et les prolongations de programme pour l'Afghanistan, l'Angola, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Paraguay, le Soudan du Sud, Timor-Leste, la Tunisie et le Venezuela (République bolivarienne du). Elle a fait savoir au Conseil d'administration que le projet de descriptif de programme de la Palestine avait été retiré pour des raisons techniques et serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, le Directeur du Bureau régional pour les États arabes, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont donné des précisions sur les programmes de leurs régions respectives.

84. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que les programmes avaient été élaborés en étroite consultation avec les gouvernements et parties prenantes intéressés et tenaient dûment compte des plans et priorités des pays. Elles se sont déclarées satisfaites de l'appui et du partenariat fournis par le FNUAP. Les délégations ont évoqué une gamme de questions dans leurs observations sur les divers programmes, y compris la nécessité de réduire la mortalité maternelle, de se pencher sur la santé procréative et sexuelle des jeunes, de renforcer l'accent sur la planification de la famille, et notamment de résoudre le problème des ruptures de stocks, de renforcer les synergies et la coopération avec les autres partenaires de développement, dont la United States Agency for International Development, de renforcer les moyens de collecte et d'analyse des données, d'examiner les problèmes posés par la fistule obstétricale et les mariages précoces et de prêter davantage d'attention à l'égalité entre les sexes et à la prévention de la violence sexiste.

85. Les délégations ci-après ont remercié le Conseil d'administration d'avoir examiné la prolongation de leur programme et le PNUD de son appui : Bénin, Bhoutan, Congo, Cuba, Égypte, Kenya, Niger, Nigéria, Timor-Leste et Togo.

86. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour le Bénin, le Congo, Cuba, le Niger, le Nigéria, le Togo ainsi que du projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan et des observations les concernant. Le FNUAP transmettra ces observations aux pays concernés pour qu'ils en tiennent compte dans l'établissement définitif des programmes, conformément à la décision 2006/36. À titre exceptionnel et conformément aux décisions 2012/17 et 2013/6, le Conseil d'administration a approuvé les programmes du Rwanda et de l'Égypte. Il a également approuvé les prolongations de programme pour la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Soudan du Sud et la Tunisie et pris acte des prolongations de programme pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du).

87. La Directrice exécutive adjointe (programme), les Directeurs régionaux, l'Administrateur et le Directeur régional adjoint ont remercié le Conseil d'administration de son appui.

XIII. Évaluation

88. Le Directeur exécutif a présenté la politique révisée d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2013/5). Réaffirmant sa détermination personnelle en tant que partisan de l'évaluation au FNUAP, il a souligné que le respect du principe de responsabilité demeurerait une priorité absolue, aussi bien pour lui que pour le Fonds.

89. Une délégation, parlant également au nom de 17 autres délégations, a fait état de leur appui vigoureux en faveur de la politique révisée d'évaluation du FNUAP. D'autres délégations ont également pris la parole. Les délégations ont félicité le FNUAP de cette réalisation majeure et remercié le Directeur exécutif et les hauts fonctionnaires de la collaboration franche, transparente et consultative qu'ils avaient entretenue avec le Conseil d'administration lors de l'élaboration de la politique révisée d'évaluation du FNUAP. Ils ont souligné que la politique révisée permettrait au FNUAP d'obtenir de meilleurs résultats de développement sur le terrain, et que pour ce faire l'apprentissage institutionnel, le respect accru du principe de responsabilité et une prise de décision sur la base des faits étaient cruciaux. Les délégations ont salué entre autres la création d'un bureau indépendant de l'évaluation qui ferait directement rapport au Conseil d'administration, l'affectation de ressources adéquates à la fonction évaluation, la définition précise des rôles et des responsabilités des diverses parties prenantes, l'établissement d'une distinction entre l'évaluation et d'autres fonctions telles que le contrôle et l'audit; le respect et l'application des normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le renforcement du rôle du Conseil d'administration s'agissant des résultats de l'évaluation et la volonté du Directeur exécutif de promouvoir une culture de l'évaluation au FNUAP. Elles ont également fait des observations sur divers autres aspects, dont la sélection du chef du nouveau bureau de l'évaluation, les rôles et responsabilités des conseillers et bureaux régionaux s'agissant de l'évaluation, tels que décrits dans la politique révisée d'évaluation, la transparence et le partage des connaissances et la nécessité que le FNUAP prenne des mesures de transition en vue d'appliquer la politique.

90. Les délégations ont noté que la politique d'évaluation révisée était la base de la mise en œuvre de la résolution 67/266 de l'Assemblée générale sur l'examen

quadiennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont également noté que quatre documents importants seraient présentés à intervalles réguliers au Conseil d'administration, dans un ordre logique : a) le rapport annuel du Bureau de l'évaluation sur la fonction évaluation; b) le rapport annuel du Directeur exécutif, dont une partie concernera l'évaluation; c) le plan d'évaluation et sa budgétisation biennale et d) le budget intégré, y compris le budget administratif du Bureau de l'évaluation. Les délégations ont constaté que le Fonds était déterminé à renforcer la qualité de l'évaluation aux niveaux régional et national. Soulignant que le PNUD doit toujours avoir les résultats à l'esprit, elles ont fait valoir que l'évaluation devrait contribuer à l'amélioration de l'apprentissage et des connaissances aux fins de l'obtention de résultats. Elles ont insisté sur le fait que la fonction évaluation devrait être indépendante, utile et transparente. Elles ont noté qu'à l'occasion du prochain examen, il conviendrait d'étudier la politique révisée et sa mise en œuvre. Elles ont apprécié l'activité du Service de l'évaluation et la manière exceptionnelle dont il s'était acquitté de sa tâche.

91. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur engagement constructif. Il a également rendu hommage à ses collègues du FNUAP pour le soin porté à l'élaboration de la politique révisée d'évaluation. Il a souligné que le FNUAP utiliserait l'évaluation pour améliorer la qualité des services fournis aux femmes, aux hommes et aux jeunes.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/21 : Politique d'évaluation révisée du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

93. Le Directeur exécutif a présenté le rapport annuel pour 2012 ([DP/OPS/2013/2](#)) et le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2014-2017 ([DP/OPS/2013/3](#)). Il a présenté un aperçu des résultats financiers et opérationnels et attiré l'attention sur l'accroissement des services, en particulier dans les pays à faible revenu et les nations victimes de conflits. Soulignant que le Bureau poursuivait un objectif d'excellence, il a rappelé qu'il était la première organisation au monde à laquelle avaient été décernés les quatre certificats de gestion des projets les plus réputés. Sur le plan stratégique, il a souligné que l'UNOPS visait la durabilité et l'appui des moyens nationaux et que l'accent était mis sur ses domaines de compétence, à savoir la gestion de projets durables, les infrastructures durables et les achats durables. Dans ce contexte, il a signalé que, puisque l'on envisage de privilégier davantage l'emploi des systèmes nationaux, l'UNOPS pourrait peut-être à l'avenir gérer un moindre volume de fonds dans le cadre d'activités de mise en œuvre tout en étendant son rôle consultatif auprès des gouvernements dans ses domaines de compétence. Pour terminer, le Directeur exécutif a réaffirmé sa volonté de dispenser des services qui contribueraient à la coordination avec les organismes des Nations Unies.

94. Les délégations se sont félicitées des résultats atteints en 2012, en particulier après l'examen à mi-parcours de l'actuel plan stratégique. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer d'intensifier ses activités dans les pays les moins avancés et

les pays victimes de conflits et à renforcer son analyse des incidences sur l'égalité des sexes, les mesures de protection de l'environnement et une optique de la gestion des projets reposant sur les droits de la personne. Elles ont demandé des renseignements sur la nouvelle méthode employée pour calculer la réserve opérationnelle de l'UNOPS et sur les plans relatifs à la consultation d'États Membres à cet égard ainsi que sur l'intention d'augmenter le taux de recouvrement des coûts afférents à la fourniture de services consultatifs.

95. Les délégations ont accueilli favorablement le cadre général et les grands axes du nouveau plan. Elles ont suggéré que les capacités nationales soient davantage axées sur, entre autres : a) la préparation aux catastrophes naturelles et la résilience, y compris la reconstruction en mieux; b) l'achat de fournitures médicales pour accroître la qualité, la disponibilité et l'accessibilité économique des services de santé; c) l'application de nouvelles normes relatives à l'environnement; d) la création des conditions qui permettraient au pays en développement de participer au système d'achats des Nations Unies dans des conditions équitables.

96. Les délégations ont souligné qu'à l'heure où elles s'exprimaient, le système des Nations Unies tendait à s'écarter du système d'achats conjoints qui était inefficace et préoccupant. Elles ont souligné qu'à l'issue de l'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale avait demandé au système des Nations Unies d'harmoniser ses pratiques de fonctionnement et d'adopter des approches communes à cet égard et réaffirmé que les achats conjoints permettaient de faire des économies et d'accroître l'efficacité. Elles ont prié instamment l'UNOPS d'employer ses compétences dans ce domaine, demandé un supplément d'information à ce propos et souligné que l'UNOPS avait un grand potentiel d'appui aux efforts interinstitutions.

97. Le Directeur exécutif a réaffirmé sa détermination de collaborer avec ses partenaires aux fins de pratiques durables d'achats conjoints et décrit les mesures prises pour examiner les pratiques optimales en matière d'harmonisation des modes de fonctionnement. Le Directeur exécutif adjoint a exposé la nouvelle politique d'établissement des prix et a sollicité des directives des États Membres concernant l'harmonisation des achats conjoints et des pratiques de fonctionnement. Il a souligné que tout investissement important financé par le solde de la réserve opérationnelle serait effectué en consultation avec le Conseil d'administration. Pour terminer, le Directeur exécutif s'est félicité des consultations avec le Conseil d'administration sur l'avant-projet de budget pour le prochain exercice biennal.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/22 « Rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOP » et la décision 2013/23 « Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 ».

Débat commun

XV. Activités d'audit et de contrôle interne

99. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté leurs rapports annuels respectifs (DP/2013/35, DP/FPA/2013/6 et DP/OPS/2013/4). Le Président

du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit et le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP étaient également présents.

100. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les réponses respectives de l'administration des trois organisations.

101. Les délégations ont félicité les trois organisations pour le travail accompli et salué les rapports, y compris ceux du Comité consultatif pour les questions d'audit. Elles se sont également félicitées de la mise en œuvre de la politique relative à la divulgation des rapports d'audit interne. Elles ont demandé des renseignements sur les stratégies appliquées à l'échelle de l'organisation pour corriger les carences en matière d'achats, de contrôle des projets et de gestion des biens et sur l'ampleur de l'initiative d'appui aux bureaux de pays. Elles ont également souligné qu'il fallait que les organisations présentent chaque année des données cohérentes sur les allégations, les enquêtes et les résultats pour que les États Membres puissent suivre les progrès. Elles ont demandé que les mentions d'audit soient incluses dans chacun des rapports d'audit pour identifier nettement ceux qui faisaient apparaître des résultats médiocres. Les délégations ont noté l'utilité d'audits conjoints et encouragé cette collaboration. Se référant au rapport 2011 du PNUD sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités, elles ont prié le FNUAP et l'UNOPS d'établir des rapports analogues.

102. S'agissant du PNUD, les délégations se sont déclarées préoccupées par l'insuffisance des ressources, qui ne permettaient pas au Bureau de l'audit et des investigations de s'acquitter de son mandat toujours plus ample et de traiter du nombre croissant de plaintes relatives à la déontologie; elles ont demandé instamment d'améliorer le contrôle et les mesures de vigilance dans l'utilisation des fonds. Elles ont également constaté le grand nombre d'investigations non achevées, malgré l'accroissement des effectifs en 2012 et demandé des stratégies visant à réduire le nombre d'affaires à traiter. Les délégations ont prié instamment le PNUD de corriger les déficiences en matière de gestion des projets et d'achats, en particulier la lenteur avec laquelle les recommandations relatives aux achats sont appliquées. À ce propos, elles ont souligné que la mise en œuvre effective d'un cadre solide de respect du principe de responsabilité nécessiterait des changements de grande ampleur dans les pratiques de fonctionnement et les comportements. En ce qui concerne la divulgation des rapports d'audit interne, les délégations ont suggéré que les futurs rapports annuels indiquent les questions prioritaires, les secteurs pouvant être améliorés et les pratiques de gestion et spécifient les priorités d'audit qui sont fonction des risques actuels et nouveaux. Elles ont cherché à savoir pourquoi un rapport annuel sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités n'avait pas été établi en 2012 et demandé que cela soit fait dorénavant.

103. En ce concerne le FNUAP, les délégations ont félicité la Division des services de contrôle interne d'avoir renforcé les procédures et pratiques de contrôle et ont constaté avec satisfaction que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait noté des améliorations remarquables en 2012. Elles ont observé que le programme d'audit n'avait pas été achevé à la fin 2012 et que le taux de vacances de poste s'établissait à 21 % en 2012 contre 8 % en 2011. Elles ont jugé critique que la

Division des services de contrôle interne dispose des ressources nécessaires pour effectuer des contrôles suffisants. Elles ont apprécié les travaux réalisés pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et invité le FNUAP à continuer à appliquer les recommandations en suspens dans les délais prescrits. Les délégations ont demandé les motifs de la diminution du nombre des affaires en 2012 par rapport à 2011 et les raisons pour lesquelles il avait été jugé nécessaire de prononcer des sanctions à l'occasion d'une affaire. Elles ont encouragé l'administration, avec l'assistance de la Division des services de contrôle interne, à renforcer les efforts déployés pour déceler les cas de fraude et ont souhaité savoir ce qu'il en était de la récupération des fonds perdus. Elles ont fait état de leur préoccupation quant aux questions soulevées dans l'audit du programme mondial et régional du FNUAP et attendu des explications quant aux carences recensées en matière de conception des programmes, de gouvernance et de gestion, de mise en œuvre et d'affectation des ressources. Les délégations ont indiqué qu'elles souhaiteraient collaborer avec l'administration pour résoudre ces problèmes.

104. S'agissant de l'UNOPS, les délégations se sont félicitées de l'indication précise du nombre de rapports portant la mention « satisfaisant », « assez satisfaisant » ou « laissant à désirer » et ont prié le PNUD et le FNUAP de faire de même dans leurs futurs rapports d'audit. Elles se sont également félicitées des remarques du Directeur exécutif adjoint quant à la nécessité d'une approche volontariste, d'outils informatiques permettant de déceler les activités suspectes et à celle de dispenser au personnel une formation concernant la gestion des risques et la fraude.

105. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau de la gestion a exposé les initiatives en cours pour améliorer la gestion des risques et remédier aux failles en matière de contrôle des projets, de gestion des achats et de moyens. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a souligné la nécessité de ressources supplémentaires. Il a donné des détails sur les commentaires du PNUD et les mesures de lutte contre la fraude en 2012. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP s'employait vigoureusement à résoudre les problèmes évoqués dans l'audit relatif au programme régional et mondial. De plus, le FNUAP collaborait avec le Comité consultatif pour les questions d'audit au sujet de la gestion des risques et investissait dans des systèmes de détection de la fraude. La circulaire relative aux mesures disciplinaires serait distribuée aux délégations et communiquée sur une base régulière à l'avenir. Plusieurs mesures étaient en cours pour améliorer l'achat et le contrôle des projets. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a indiqué que sur les 10 audits en suspens à la fin de l'année, les projets de rapports concernant 5 d'entre eux avaient été établis et le texte des 5 rapports restants était en cours de rédaction. La diminution des cas faisant l'objet d'enquêtes de 48 à 42 n'était pas significative. Dans une affaire, l'administration avait estimé que les éléments de preuve ne justifiaient pas des sanctions. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a décrit les procédures de contrôle des projets de cette organisation.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/24 : Rapports du PNUD, du FNUAP et d'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2012.

XVI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

107. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, le Conseiller du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Déontologue de l'UNOPS ont présenté les rapports annuels de leurs bureaux de la déontologie respectifs (([DP/2013/36](#), [DP/FPA/2013/2](#) et [DP/OPS/2013/5](#)).

108. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP et le Conseiller juridique de l'UNOPS, au nom du Directeur exécutif de l'UNOPS, ont présenté les réponses de l'administration.

109. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans une meilleure connaissance de la déontologie dans les trois organisations et ont souligné le rôle critique que jouaient les bureaux de la déontologie en protégeant les fonctionnaires contre les représailles lorsqu'ils dénoncent des irrégularités dans leurs organisations respectives. Elles ont encouragé les hauts fonctionnaires à fournir les ressources nécessaires à la fonction déontologie. Elles ont renouvelé leur demande d'informations quant à la manière (autre que la divulgation financière) dont chaque organisation agit face à des conflits d'intérêt réels et perçus et prié d'inclure dans les futurs rapports annuels un rapport sur la situation en matière de déontologie qui porterait des évaluations des forces, des déficiences et des priorités.

110. S'agissant du PNUD, les délégations ont prié les hauts fonctionnaires de continuer à collaborer avec le Bureau de la déontologie, en vue de corriger les défaillances du personnel, soulignant qu'il importait que le Bureau s'acquitte efficacement de son mandat. Les délégations, conscientes de la meilleure application des politiques de divulgation financière et de la rationalisation de la soumission des déclarations, ont cherché à savoir si les déclarations étaient présentées en temps voulu et demandé un complément d'informations à ce sujet. Elles ont également sollicité des éclaircissements sur la modification de la politique relative aux liens familiaux et sur la détection précoce des conflits d'intérêts en matière de recrutement, souhaitant particulièrement savoir quand cette politique serait introduite et quelles seraient ses incidences sur les candidats qui avaient ou pourraient avoir des conflits d'intérêt.

111. En ce qui concerne le FNUAP, les délégations ont demandé des renseignements sur la manière dont le FNUAP traitait les conflits d'intérêt.

112. À propos de l'UNOPS, les délégations ont demandé si et comment l'UNOPS appliquait le processus de détection précoce des conflits d'intérêt dans sa pratique du recrutement.

113. Le Déontologue du FNUAP, répondant à une demande concernant les conflits d'intérêt, a précisé que la majorité des 90 demandes de renseignements reçues du personnel concernaient la participation à des activités extérieures et que le Bureau de la déontologie avait fourni les orientations nécessaires. S'agissant plus spécifiquement de la détection des éventuels conflits d'intérêt au stade du processus de recrutement, le Déontologue a précisé que le formulaire en ligne de recrutement du FNUAP comportait des questions relatives à la détection précoce des conflits d'intérêt. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a réaffirmé sa détermination d'améliorer la déontologie à tous les niveaux de

l'organisation, dans toutes les classes de personnel et dans toutes les fonctions, en particulier s'agissant des achats. Il a exposé les efforts réalisés dans ce domaine avec les fournisseurs du PNUD. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a évoqué le dépôt des dossiers dans les délais prescrits en 2012, l'harmonisation de la politique relative aux liens familiaux avec celle des Nations Unies, la détection précoce des conflits d'intérêt avant l'achèvement du processus de recrutement et les mesures prises au sujet de la participation du personnel à des activités extérieures ou des conflits d'intérêt. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a donné des précisions sur l'introduction de mesures de détection précoce des conflits d'intérêt au stade du recrutement et a réaffirmé que l'UNOPS mettait l'accent sur la déontologie, en particulier sur le terrain et lors de l'établissement de futurs rapports.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/25 : « Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ».

XVII. Visites sur le terrain

115. Le rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Timor-Leste (DP-FPA-OPS/2013/CRP.1) a été présenté par le Rapporteur. Il a remercié le Gouvernement du Timor-Leste d'avoir accueilli la mission, conduite par le Président du Conseil d'administration de l'époque. Il a également remercié le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que le personnel du Bureau du Coordonnateur résident d'avoir organisé un programme complet bien préparé. La délégation du Conseil d'administration avait constaté que, de l'avis du Gouvernement du Timor-Leste, le positionnement du PNUD et du FNUAP au Timor-Leste était pleinement adapté. Le Gouvernement s'était prononcé en faveur de l'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. La délégation du Conseil d'administration a fait un certain nombre de recommandations, contenues dans le rapport. La délégation du Timor-Leste a remercié les organismes des Nations Unies des résultats obtenus sur le terrain et d'avoir contribué à la paix grâce au renforcement des capacités et à la réduction de la pauvreté.

116. Le rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1) a été présenté par le Rapporteur. Il a remercié le Gouvernement et la population du Myanmar de leur accueil et a également adressé des remerciements au personnel des bureaux régionaux de ces organisations à Bangkok et au Myanmar. On a souligné qu'il avait été utile de se rendre dans les bureaux régionaux à Bangkok avant d'effectuer une visite au Myanmar. Le Rapporteur a exposé les enseignements ainsi que les conclusions et recommandations essentiels, qui figurent dans le rapport. Il a constaté que l'équipe de pays des Nations Unies était fermement déterminée à instaurer un dialogue de plus en plus positif et fluide avec le gouvernement à tous les niveaux et à appuyer le pays dans une phase de grande transition. La délégation du Myanmar a remercié les Conseils d'administration des fonds et programmes de leur visite conjointe et les organismes des Nations Unies de leur appui. La nécessité du développement économique a été soulignée.

117. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la visite conjointe au Timor-Leste et du rapport de la visite conjointe au Myanmar.

XVIII. Questions diverses

Consultations

118. Les consultations ci-après ont été tenues :

- a) Consultations sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015;
 - b) Consultations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 et le projet de budget intégré pour la période 2014-2017;
 - c) Consultations sur les mesures prises et le calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;
 - d) Consultations sur le projet de cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017;
 - e) Consultations sur l'examen cumulatif du plan stratégique et le rapport annuel de l'Administrateur;
 - f) Consultation sur le projet de budget intégré du PNUD.
-